

Eu, le 3 Mars 2022

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Interrégional

Bresle Yères



Monsieur Laurent Jacques
Président du Syndicat Mixte
du Pays Interrégional Bresle Yères (PETR) à

Communauté de Communes des Villes Soeurs
12 Avenue Jacques Anquetil
76260 Eu

Objet : Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Embreville.
Affaire suivie par : secretariat@paysbresleyeres.fr

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 Février 2022, vous m'avez transmis la modification du PLU d'Embreville prescrite par arrêté communautaire en date du 05/11/2021.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est exécutoire depuis le 4 mars 2021.

Votre projet de modification consiste à transformer une zone UF de 1.6ha (à destination industrielle) en zone AU (à vocation d'habitat). La zone UF actuelle étant en désuétude et assimilée à une friche, la transformation de cette dernière en habitat à vocation sénior pour une partie et à vocation de vente pour primo-accédants pour l'autre partie répond aux prescriptions et recommandations du Document d'Orientation et d'objectifs à savoir l'intensification de l'urbanisme dans les espaces urbanisés existants.

De plus, les OAP du PLU prévoit un aménagement avec une densité d'au moins 15 logements par hectare conforme à la prescription 39 du DOO.

Je note également que vous profitez de cette modification pour reclasser une zone AUr de 3.6ha en zone A afin d'être conforme à la loi ALUR.

A la lecture du dossier, je rends un **avis favorable** à cette modification.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Laurent Jacques